

REHABILITATION DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Dossier de demande de subventions CD63

Vous êtes préinscrits sur un programme de demande d'aide financière au Conseil Départemental 63 pour la réhabilitation de votre assainissement individuel. (rappel conditions : Anc points noirs et/ou absence installation/zonage conforme/prix eau 1.20€/m3).

Le SPANC de la Communauté de Communes AMBERT LIVRADOIS FOREZ fait les démarches techniques (contrôles) et administratives pour le montage de votre dossier.

MONTANT DE L'AIDE DU CD63 :

20% du montant HT - plafond de 9500 € pour les travaux – soit 1900 € d'aide max

20% du montant HT - plafond de 500 € pour l'étude pédologique - soit 100 € d'aide max

DEMARCHES

1. Le demandeur doit remplir la « Déclaration d'installation d'assainissement non collectif » et la retourner au SPANC.
2. Réalisation de l'étude de sol et de filière (avec ou sans Bureau d'étude)
3. Rendu du rapport de conception signé du Maire.
4. Le demandeur fourni au SPANC :
 - a. Le diagnostic « point noir » précisant la Non-conformité de l'assainissement en place.
 - b. Le rapport de conception signé du Maire
 - c. Une facture d'eau (du lieu du projet)
 - d. Un Relevé d'Identité Bancaire (au nom du demandeur)
 - e. 2 devis réalisés suite à l'étude de conception, de 2 entreprises différentes, sur le même projet. (déterminé par l'étude). Les entreprises doivent avoir une garantie décennale.
 - f. Sur papier libre : le choix de l'artisan qui fera les travaux
 - g. La facture acquittée du bureau d'étude le cas échéant
5. Le SPANC rassemble et vérifie toutes les pièces du dossier avant de l'envoyer au CD63
6. Décision d'attribution de la subvention par le CD63.
7. Le SPANC invite le demandeur à démarrer ses travaux
8. Contrôle de réalisation du SPANC, avant remblaiement.
9. Versement de l'aide financière sur présentation de la facture acquittée des travaux (Mention : facture réglée, signature, date et tampon de l'entreprise)

CALENDRIER

ANNEE 2024-2025

- Inscription des demandes d'aide et instruction dossier complet : jusqu'au 1^{er} octobre 2024 (voir démarche 1 à 5)
- Envoi des demandes au CD63 : OCTOBRE 2024 (voir démarche 6)
- Accord de l'aide : AVRIL/MAI 2025 (voir démarche 7)
- Réalisation des travaux : entre AVRIL/MAI 2025 et OCTOBRE 2025 (voir démarche 8-9)

TARIFS DU SPANC :

Contrôle de conception :

- 110 € si intervention d'un bureau d'étude (facture du trésor public)
OU
- 200 € sans intervention d'un bureau d'étude (facture du trésor public)

Contrôle de réalisation :

- 110 € (facture du trésor public)

Frais de dossier montage dossier d'aide:

- 100 € (facture du trésor public)